



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 avril 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : MH. BALLEE/P. BENOIT ; N. PERROT/M. COLLETTE ; C. LOMBARD/G. BRUCHON ; D. DUMONT/D. GUILLEUX.

Vote des budgets primitifs

Lors de sa séance du 14 mars 2024, le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget principal et des 5 budgets annexes pour l'exercice 2024, tels que décrits dans les documents annexés et conformément aux tableaux joints en annexe :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Les annexes jointes précisent également les subventions à des tiers pour lesquelles il est demandé au Conseil d'autoriser le versement.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le budget primitif 2024 de la Commune de Valdahon tant pour le budget principal que pour les 5 budgets annexes ;
- approuve le versement de subventions à des tiers telles que proposées ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité :

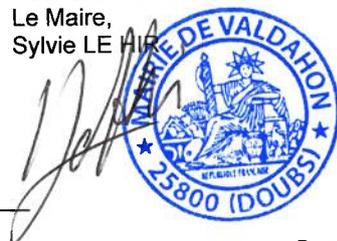
Pour : 20

Contre : 6

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
09/04/2024